

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

1/1 – POURSUITE DES MISSIONS CRÉÉES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville, la Ville de Mons en Barœul prévoit de reconduire quatre actions qui nécessitent des moyens humains spécifiques. Ces actions s'intitulent :

- « Eveil au livre »,
- « Atelier d'expression, un espace pour soi »,
- « A la découverte de la parentalité »,
- « Le café des parents ».

Les missions conduites dans le cadre de ces projets se poursuivent, dès le début de l'année 2019, afin d'être dans la continuité de ce qui a été engagé en septembre 2018. A ce titre, leur activité court sur la période allant du 7 janvier au 20 décembre 2019, hors vacances scolaires.

Le médiateur du livre, contractuel et recruté à temps non complet, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des animateurs territoriaux. Le personnel mobilisé pour conduire les projets « Atelier d'expression, un espace pour soi », « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » sera rémunéré en référence au décret n° 2005-909 et à l'arrêté interministériel du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.

Le nombre d'heures d'intervention par semaine, qui est confié à ce personnel en dehors des vacances scolaires, est calculé selon les besoins de chacun de ces projets. Ces professionnels ont en commun de devoir justifier d'une longue expérience dans le domaine de la petite enfance, de l'accompagnement social ainsi que d'une pratique avérée en matière de soutien à la parentalité. Le tableau ci-après fait état des besoins en moyens humains propres à chacun de ces projets.

## Tableau des besoins en moyens humains

Intitulé des projets	Nombre de vacataires	Nombre d'heures max par semaine	Type de qualifications attendues
Eveil au livre	1	10h	Expérience confirmée de lecture à voix haute et de projets sur la parentalité
Atelier d'expression, un espace pour soi	3	2h	Diplôme national supérieur de travailleur social de niveau 3  Certificat d'Art-thérapie pluri-expressionnelle
A la découverte de la parentalité	2	2h30	
Le café des parents	1	7h30	

Pour rappel, ces différents projets sont reconduits en 2019 selon les mêmes modalités de fonctionnement que les années précédentes.

Le médiateur du livre intervient auprès d'enfants scolarisés dans les cinq écoles maternelles du REP+ et leurs parents pour lire des albums à voix haute. Surtout, pendant ces temps dédiés au livre, il crée des conditions favorables et incitations à la lecture en mettant notamment divers albums à la disposition des parents qui s'en emparent pour les lire sur place avec leurs enfants.

L'atelier d'expression est un espace « pour soi », composé d'ateliers ouverts aux parents en quête d'un espace d'expression personnelle. Il s'agit avant tout de prendre en compte la personne en tant que telle pour l'aider à s'épanouir et s'ouvrir aux autres... La parole et la relaxation sont au cœur des activités.

Le projet « A la découverte de la parentalité » vise les objectifs suivants :

- valoriser et encourager les savoir-faire des parents,
- renforcer les liens familiaux et intergénérationnels,
- favoriser le développement de la parole.

« Le café des parents » est une action itinérante qui peut aller au contact des parents fréquentant les lieux de la Petite Enfance. Elle cherche à susciter la parole avec les parents autour de thèmes en lien avec la parentalité et, dans tous les cas, à évoquer ces sujets avec eux. Ce faisant, ces rencontres visent également à rendre plus lisibles l'ensemble des services et partenaires présents sur la Ville en matière de Petite Enfance.

Tous ces projets font actuellement l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville et les projets « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » font l'objet d'une demande complémentaire de subvention auprès de la CAF dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- confirmer le poste de « médiateur du livre », contractuel à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « Eveil au livre » de janvier à juillet 2019 puis de septembre à décembre 2019,
- confirmer les trois postes d'animateur vacataire pour l'action « Atelier d'expression, un espace pour soi » à compter de janvier 2019,
- confirmer deux postes d'animateur vacataire de l'action « A la découverte de la parentalité » à compter de janvier 2019,
- confirmer le poste d'animateur vacataire afin d'assurer la poursuite de l'action « Le café des parents »,
- prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019, tant en dépenses qu'en recettes afin de conduire l'ensemble de ces projets.